



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



L'ADMR 41 poursuivie pour travail dissimulé

Le procès de la Fédération ADMR 41 et de plusieurs de ses associations du département sera audiencé le 1^{er} avril prochain au tribunal correctionnel.

Nous dénonçons leurs pratiques contestables, voire illégales, visant à minorer, pendant plusieurs années, le nombre d'heures de travail mentionné sur les bulletins de paie et déclaré auprès de l'URSSAF.

Nos camarades et leurs collègues, salariées de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile, dévouées au service des personnes âgées et fragiles ont été flouées à cette occasion, tant sur leur salaire que sur leurs droits futurs.

Ces pratiques, trop souvent, utilisées dans la profession doivent cesser, il est temps que des décisions de justice fermes soient prononcées.

Partout sur le territoire, l'issue de cette instance doit faire date et servir d'exemple pour faire cesser ces procédées ignobles.

Les tentatives de répression sur nos camarades, à l'image de celles exercées sur Ana dans le département, ne feront qu'amplifier notre engagement au service de cette profession essentielle et pourtant si souvent négligée par nos gouvernants.

Au contraire, tout sera fait pour obtenir gain de cause et jurisprudence dans cette affaire, la CGT en fera un point d'appui pour que la loi soit appliquée sur l'ensemble du secteur.

Afin de porter à la connaissance des médias l'ensemble des éléments liés à cette affaire, nous tiendrons **une conférence de presse le mardi 1er avril 2025 devant le palais de justice de Blois, 1 place de la république dès 13h.**

Le 1^{er} avril à Blois, s'ouvre non pas simplement le procès d'une association, mais celle d'une injustice faite aux travailleuses et travailleurs d'une profession méritant enfin d'être reconnu à sa juste valeur !

Le 1^{er} avril 2025